



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 DECEMBRE 2015

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ÉQUIPEMENT DE LA SALLE INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite de l'Etat une subvention au titre de la DETR et une aide financière au titre de la réserve parlementaire pour l'achat de mobilier et d'un tableau numérique.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis réservé sur la proposition N°1 relative à la fusion de la communauté d'agglomération du Beauvaisis et de la communauté de communes rurales du Beauvaisis et la proposition n°23 relative à la fusion des syndicats d'électricité SE60, SEZO et Force Energies.

AVIS LA REVISION DU CLASSEMENT SONORE

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la révision du classement sonore.

DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Le Conseil municipal, à la majorité émet un avis favorable à l'ouverture de douze dimanches pour l'année 2016 conformément au rapport de la Communauté d'Agglomération du Beauvais.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire n°3.

TRAVAUX DE VOIRIE

AVENANT N°1 – TRAVAUX ANCIENNE ROUTE DE PARIS

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte les travaux supplémentaires pour un montant de 2 883.92 € HT.

TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions concernant les travaux suivants :

-- les Godins pour un montant estimatif de 11 650.33 € ht

- rue de Therdonne (de la sortie au passage à niveau) pour un montant estimatif de 11 903.16 € ht
- VC bois d'Aumont (RD 927 à la limite avec Warluis) pour un montant estimatif de 59 271.22 € ht

ADHESION A L'ADTO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

- D'approuver les statuts de l'ADTO,
- De s'engager à acquérir une action d'un montant de 50€ (plus 25€ de frais d'enregistrement)
- Verser l'abonnement dont le montant est fixé par le conseil d'administration soit 1€/habitant

SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec l'acquisition d'un certificat électronique auprès de « CERTINOMIS » et autorise le Maire à signer le contrat de fourniture et la convention.

MODIFICATION DES COMITES CONSULTATIFS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de modifier la dénomination du « comité consultatif cadre de vie – environnement » en y ajoutant « fleurissement » et d'y intégrer MM. HAUSER Noël, DAHIREL Etienne, ROHAUT Francis et Mme ACHEZ Brigitte. M. DEPRIESTERE Jean paul intègre en qualité de membre extérieur le comité des travaux.

AFFOUAGE ET VENTE DE BOIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise l'affouage à Villers sur Thère et la vente de stères de bois,
- fixe le prix de la part de bois à 50 € (représente environ 5 stères de bois) et le prix du stère de bois à 40 € et de les réserver uniquement aux habitants de la commune,

AGGLO : RAPPORTS ANNUELS 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SPANC ET DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal prend acte des rapports présentés par Monsieur CAMUS et Mme LEFEVRE. Ces rapports sont consultables en mairie.

DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU DES DECISIONS

NEANT

Affiché le 24/12/2015